



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-32

Ottawa, le 4 février 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	152A	le 24 janvier 2008	le 4 février 2008
TBayTel	139	le 24 janvier 2008	le 4 février 2008
Société TELUS Communications	474 (TCQ)	le 21 janvier 2008	le 4 février 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*